

Ecrire un article sur « l'Eau et le Loisir » à un moment où une sécheresse exceptionnelle règne sur l'Europe Occidentale, provoquant l'inquiétude au sujet des ressources en eau, et à un moment où une vague de chaleur non moins exceptionnelle accable la France, déclenchant une affluence particulièrement élevée dans les endroits agrémentés par l'eau (piscines, plages, plans d'eau, etc.) conduit à rappeler en premier lieu l'aspect global du problème de l'utilisation de l'eau pour l'ensemble des activités humaines : l'utilisation de l'eau pour le loisir ne peut être étudiée qu'une fois replacée dans le contexte général de l'eau pour la vie, et cela non seulement à l'échelle de chaque pays, mais aussi à l'échelle internationale, voire mondiale

Voici plusieurs années déjà que ces problèmes d'ensemble concernant l'eau sont étudiés à l'échelle internationale : en 1968 a été créé à Genève un organisme permanent chargé d'étudier les problèmes posés par l'utilisation des ressources en eau et la pollution (1) et se donnant pour but d'établir une « politique générale de l'eau ». D'autre part, parmi les problèmes concernant l'eau, celui de la pollution a éveillé dès 1965 l'attention de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe : le 6 mai 1968, celui-ci promulguait une « Charte européenne de l'eau » où l'on peut lire (article 1^{er}) : « l'eau est indispensable à l'homme comme boisson et aliment, pour son hygiène et comme source d'énergie, matière première de production, voie de transport et support des activités récréatives qu'exige de plus en plus la vie moderne ».

Et en effet, en France, si le développement des activités récréatives existe dans tous les domaines du loisir, c'est dans la catégorie des activités nautiques qu'on observe les taux les plus spectaculaires de progression. C'est là un facteur important dont doit évidemment tenir compte une politique de l'eau, d'autant plus que les sports nautiques se démocratisent et gagnent des couches sociales de plus en plus nombreuses.

I. LES PRATIQUES DE LOISIRS CENTRES SUR L'EAU :

1) la natation : elle est actuellement pratiquée par 8 millions de Français (dont 3 millions toute l'année) (2). D'après l'enquête faite en 1967 par l'I.N.S.E.E. sur les loisirs des Français, la natation venait largement en tête des sports puisqu'elle était pratiquée par 21,4 % de la population française, suivie de loin par la gymnastique (8,3 %), les autres sports n'étant pratiqués que par moins de 4 % de la population (3). La natation vient également en tête des sports pratiqués par les jeunes (garçons et filles) On pouvait noter en 1967 qu'à Paris la moitié des jeunes de 15 à 20 ans fréquentaient

(1) Le Monde, 3 mai 1968. Créé sous l'égide de la Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies, cet organisme groupe les pays de l'Est et de l'Ouest, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Organisation Météorologique Mondiale, la F.A.O., l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'OCDE et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique.

(2) G. Coronio et J.P. Muret. *Loisirs. Guide Pratique des Equipements*. Paris. C.R.U. 1976

(3) Pierre Le Roux. *Les comportements de loisirs des Français. Collections de l'INSEE, série M, n° 2, juillet 1970, p. 30*

L'EAU

ET LE LOISIR

par Nicole SAMUEL

régulièrement les piscines ; c'était le cas d'un tiers de ceux habitant en banlieue. La popularité de la natation était telle qu'en totalisant l'effectif des pratiquants et ceux qui étaient prêts à s'inscrire à des clubs de natation, le pourcentage obtenu était de 80 % à Paris comme en banlieue (1). Ce sport occupait une place centrale dans le cadre de la vie quotidienne, distançant largement, de ce

point de vue, chez les jeunes Parisiens, les autres sports pratiqués en ville : patinage sur glace, ping-pong, tennis, judo, athlétisme et sports d'équipe (4). Quant au nombre de licenciés de la Fédération Française de Natation, il a augmenté régulièrement de 1960 à 1973, marquant une certaine régression en 1974 (5) :

1960	1965	1970	1972	1973	1974
34 307	39 084	68 406	72 620	75 425	73 452

2) la navigation de plaisance : on observe un très important développement de cette activité tant en ce qui concerne le volume du parc des bateaux de plaisance que le nombre des pratiquants.

Le parc des bateaux de plaisance (voiliers et bateaux à moteur) a sextuplé entre 1950 et 1965, date à laquelle la flotte de plaisance française comptait un total de 116 892 unités (6). Puis entre 1965 et 1970, le parc des navires de plaisance a doublé, passant à 230 000 : un Français sur 250 possédait alors un bateau de plaisance (un sur 23 aux Etats-Unis) En 1971, le chiffre montait à 258 077 bateaux de plaisance dont 103 981 voiliers et 154 096 navires à moteur. Ensuite le taux de progression se ralentit en raison notamment du rétablissement de la TVA pour les bateaux immatriculés à la mer. En 1972, on

évaluait cependant à environ 308 000 le total de la flotte de plaisance, en tenant compte des bateaux non immatriculés, estimés à 50 000 unités par la Fédération des Industries Nautiques. En 1973, il y en avait 304 946, dont 116 498 voiliers et 188 440 navires à moteur. C'est-à-dire un pour 170 habitants, la proportion étant sept fois plus élevée encore aux USA. D'après certaines prévisions, le chiffre prévu pour 1980 serait situé dans une fourchette allant de 870 000 à 1 064 000 (6).

La navigation à voile : Actuellement (1976), on peut estimer à 2 millions le nombre des pratiquants de la navigation à voile (dont 15 % font régulièrement du bateau pendant toute l'année (7)). Le nombre des licenciés a évolué de la façon suivante (8) : de 1963 à 1974, les effectifs ont triplé :

1963	1966	1968	1970	1972	1974
23 000	38 698	55 340	63 667 (774 clubs)	65 198	73 163 (865 clubs)

Quant aux écoles de voile, leur nombre est d'environ 400. On y comptait moins

de 5 000 élèves en 1950, 47 000 en 1965 et 132 000 en 1970.

Le motonautisme : on constate une augmentation du pourcentage des navires à moteur dans la flotte de plaisance (60 % du total de la flotte de plaisance en 1971, 62 % en 1973) mais par contre il y a une diminution du nombre de licenciés de la Fédération Française de

Motonautisme et du nombre de clubs. On peut déduire de l'ensemble de ces trois faits qu'on se trouve en présence d'une certaine diminution de l'utilisation collective des bateaux à moteur et d'une augmentation du nombre de ceux qui ne servent qu'à un seul licencié.

1971	1972	1973	1974
5 574	5 460 avec 100 clubs	3 853	4 276 avec 75 clubs

3) Les autres sports nautiques :

Le ski nautique : en 1964, environ 100 000 personnes pratiquaient en France le ski nautique ; le nombre des adeptes de

ce sport est estimé en 1976 à plusieurs centaines de milliers. Celui des licenciés de la Fédération Française de Ski nautique a évolué de la manière suivante au cours des dernières années :

1971	1972	1973	1974
4 260	5 297 avec 116 clubs	6 459	6 048 avec 119 clubs

Le canoë-kayak : en 1973, environ 150 000 personnes pratiquaient ce sport en France. Le nombre de licenciés de la

Fédération Française de Canoë-Kayak a évolué de la manière suivante :

1957	1960	1971	1970	1972	1973	1974
4 100	4 766	5 598	6 677	7 791 avec 311 clubs	9 260	10 001 avec 438 clubs

L'aviron : On ne dispose pas d'estimation du nombre des pratiquants de ce sport en France. Celui des licenciés

de la Fédération Française des sociétés d'aviron a évolué de la manière suivante :

1971	1972	1973	1974
9 782	10 320 avec 149 clubs	11 929	13 001 avec 156 clubs

La spéléologie : on estime à 6 000 personnes en France le nombre des spéléologues (50 000 environ dans le monde),

avec l'évolution suivante du nombre des licenciés de la Fédération Française de Spéléologie :

1971	1972	1973	1974
4 605	4 674 avec 280 clubs	5 757	5 969 avec 371 clubs

La plongée sous-marine : En France plus de 50 000 personnes pratiquent ce sport en 1976. Le nombre des licenciés de

la Fédération Française des sports sous-marins a évolué de la manière suivante :

1957	1960	1963	1965	1971	1972	1973	1974
5 800	10 313	14 240	19 813	40 479	42 942 avec 530 clubs	50 980	53 731 avec 681 clubs

Le surf-riding : ce sport a été introduit en France en 1958 et en 1971 on estimait le nombre des pratiquants à environ 2 000. En 1965, on enregistrait 160 licenciés et 320 adhérents à des clubs ; en 1970 il y avait 270 licenciés et 450 adhérents à des clubs.

on prend en compte les pêcheurs occasionnels, on atteint un chiffre de près de 7 millions. A elle seule, la Fédération de pêche en mer regroupait 3 866 membres avec 32 clubs en 1972 et 5 000 membres avec 60 clubs en 1974.

Il faut noter aussi les activités de la Fédération Française des Joutes et Sauvetages nautiques qui comptait en 1972 1 500 licenciés et 48 clubs, et en 1974 1 786 licenciés avec 68 clubs.

4) la pêche : est actuellement pratiquée par plus d'un million et demi de Français durant les périodes d'ouverture. Si

5) les vacances et le week-end : les pratiques du tourisme mettent en valeur l'attraction des Français pour l'eau : en 1970, 45,1 % des estivants français portaient leur choix de vacances sur le bord de la mer (9). Au début d'août, près de 4 millions d'habitants de la France se trouvent à la fois en vacances à la mer (10). De plus, parmi les 50 %

environ qui passent leurs vacances à la campagne, à la montagne ou « en circuit », un sur deux veut pouvoir profiter d'un plan d'eau (lac, rivière ou piscine). Pour le week-end, deux touristes du week-end sur trois (65 %) sont attirés par l'eau (mer, lac, rivière) et plus d'un sur deux (55 %) par des plans d'eau ou cours d'eau.

6) les résidences secondaires : notons enfin que la présence d'eau paraît être une exigence pour le choix de l'implantation des résidences secondaires puisque les résidences secondaires situées près d'un « équipement aquatique » sont proportionnellement plus nombreuses que les résidences principales (71,8 % contre 66 % pour l'ensemble des résidences) (11).

Tous ces faits montrent que l'eau tient une place de plus en plus grande dans les activités liées aux sports, aux loisirs et aux vacances des Français. On peut retirer une information supplémentaire d'une enquête menée aux U.S.A. sur les perspectives d'évolution du loisir de plein air pour l'an 2000. Bien que relevant d'une culture différente de la nôtre, les résultats de cette enquête nous intéressent car ils concernent une société industriellement avancée offrant certaines analogies avec la France. Or, le rôle de l'eau est souligné dans cette étude en tant que facteur clé des ressources de loisir de plein air ; en effet, elle a non seulement un rôle indispensable pour la pratique des activités de loisir les plus demandées par les Américains, mais de plus sa présence accroît la joie retirée de beaucoup d'autres activités de loisir :

« La plupart des gens qui recherchent le loisir de plein air veulent de l'eau pour s'asseoir auprès d'elle, pour y nager et pour y pêcher, pour y faire du ski nautique, pour y plonger, pour y faire du bateau. La natation est actuellement une des activités de plein air les plus populaires et il est vraisemblable que ce sera la plus populaire de toutes en l'an 2000. Le bateau et la pêche se rangent parmi les dix activités principales de plein air. Mais de plus en plus, le camping, le pique-nique et la grande promenade — qui figurent également très haut sur la liste des acti-

(4) J. Dumazedier et M. Imbert. **Espace et Loisir**. Paris CRU. 1967 T.I. pp. 165-6.

(5) Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. Service de Presse. Août 1975. n° 442.

(6) Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment : les aménagements et les équipements pour la navigation de plaisance et les sports nautiques. N° hors-série, janvier 1973, pp. 16 et 17.

(7) G. Coronio et J.P. Muret. *op. cit.* p. 317.

(8) Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports. *op. cit.*

(9) L'INSEE donne les chiffres suivants pour les années précédentes : 1964 : 28,7 % ; 1965 : 39 % ; 1966 : 40,5 % ; 1967 : 42 % ; 1968 : 42,4 % ; 1969 : 45,2 %.

(10) F. Cribier. La fréquentation touristique des stations du littoral en période de pointe (1974) Secrétariat d'Etat au Tourisme. Statistiques du Tourisme n° 9, 1^{er} trimestre 1976, p. 68.

(11) Enquête SOFRES sur les résidences de loisirs situées dans les communes de campagne. Août-octobre 1970.

vités américaines de plein air — revêtent plus d'attraction lorsqu'ils sont pratiqués près des points d'eau ».

Cette remarque américaine a l'intérêt de nous montrer une tendance qui est très probablement celle de tous les pays industrialisés, et qui a des chances de persister, à condition toutefois que l'eau soit suffisamment préservée de la pollution pour rester un objet d'attraction.

II. LES EQUIPEMENTS POUR LES LOISIRS CENTRES SUR L'EAU

L'effort pour répondre à cette pratique croissante des activités nautiques s'est marqué en France par la construction de piscines et par l'aménagement de plans d'eau. Une attention particulière se porte actuellement sur ces équipements nécessaires pour le nautisme intérieur dont l'essor a commencé en 1968 avec un trafic qui a presque doublé chaque année entre 1968 et 1971, le nombre de sociétés de location de bateaux passant de une en 1968 à 10 en 1971 (13).

Les piscines : le nombre des piscines publiques a presque quintuplé en quinze ans, passant de 520 en 1960 à 2 470 en 1975. Au cours de la même période, le nombre des piscines privées était multiplié par vingt (1 200 en 1960, plus de 25 000 en 1976) avec un rythme d'accroissement actuel de 4 000 par an (14). L'objectif est aujourd'hui évalué à 5 000 piscines pour l'ensemble de la France, c'est-à-dire une piscine pour 10 000 habitants.

Les plans d'eau : on compte 650 plans d'eau en France, dont 400 à l'intérieur du pays et 250 environ sur le littoral avec une superficie totale de 187 710 ha (1 877 km²). Compte tenu des taux moyens de pratique en 1968 pour la population française, les besoins en surface étaient d'environ 2 500 ha de plans d'eau par million d'habitants (dont 2 000 pour la voile et 500 pour le motonautisme et le ski nautique). En raison de l'augmentation des taux de pratique, il faut compter que ces besoins atteindront, par million d'habitants, environ 4 000 ha



BLEKINGE (photo Bo Dahlin - Off. Nat. du Tourisme suédois)

vers 1985. D'ici cette date, on envisage l'aménagement de 80 000 ha de plans d'eau supplémentaires, soit 8 000 ha par an, dont 2/5 pour la voile et 3/5 pour le motonautisme (15).

En 1973, il y avait en France 260 ports de plaisance, de tailles diverses, comportant 52 000 postes à flot et 3 000 sur terre-plein, alors que jusque vers 1960 il n'y en avait presque pas : les navires de plaisance s'abritaient dans les ports de pêche. Quant aux bases nautiques, ce sont des équipements spécifiques destinés aux bateaux assez légers pour leur permettre d'être aisément tirables à terre. La définition de ces bases est souple et il n'en a pas été trouvé de dénombrement, officiel ou non. Enfin, les relais nautiques ou haltes de plaisance sont des installations destinées au tourisme fluvial itinérant sur les voies navigables, rivières et canaux ; ils sont le plus souvent jumelés avec des bases touristiques de plein air. En 1972, le projet d'installations de relais nautiques en comportait un peu plus d'une soixantaine, dont 14 sur le Canal du Midi, 24 sur les canaux bretons et 18 sur la Loire navigable.

III. PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

L'attrait de l'eau présente la particularité de se prêter à des activités très diversifiées. La popularité croissante de ces activités dans tous les milieux sociaux, le développement accéléré du tourisme, le besoin accru loisir actif et de contact avec la nature sont autant de facteurs susceptibles d'attirer vers les plans d'eau de toutes catégories un nombre de personnes de plus en plus élevé. Quels sont les points les plus importants qui s'imposent à l'attention lorsqu'il s'agit de prévoir les équipements nécessaires ? Tout d'abord il convient de souligner que les aspirations des individus souhaitant pratiquer des activités de loisir sur le même plan d'eau sont extrêmement diverses : quelle différence entre le nageur amateur de calme et de détente et celui attiré par la perfection technique et la compétition ! Leur présence simultanée dans un même site aquatique ne peut guère être envisagée que si les conditions d'aménagement permettent de préserver le plaisir de chacun. Dans cet esprit, on note le développement de piscines à plusieurs bassins spécialisés (loisirs mais aussi apprentissage et compétition) permettant la coexistence de divers types d'utilisateurs. Il existe aussi des incompatibilités entre certaines activités nautiques : la baignade et la natation par exemple ne font pas bon ménage avec le ski nautique et le motonautisme. Mais il est possible pour des activités incompatibles d'être exercées dans le même lieu si on prend soin de rendre leur pratique possible ou bien au même endroit à des moments différents ou bien au même moment en fragmentant un espace qu'on aura prévu suffisamment vaste. Enfin, un autre type d'incompatibilité peut porter sur la coexistence des sports nautiques avec les occupations des pêcheurs, bateliers, riverains et avec la

(12) Outdoor Recreation for America.

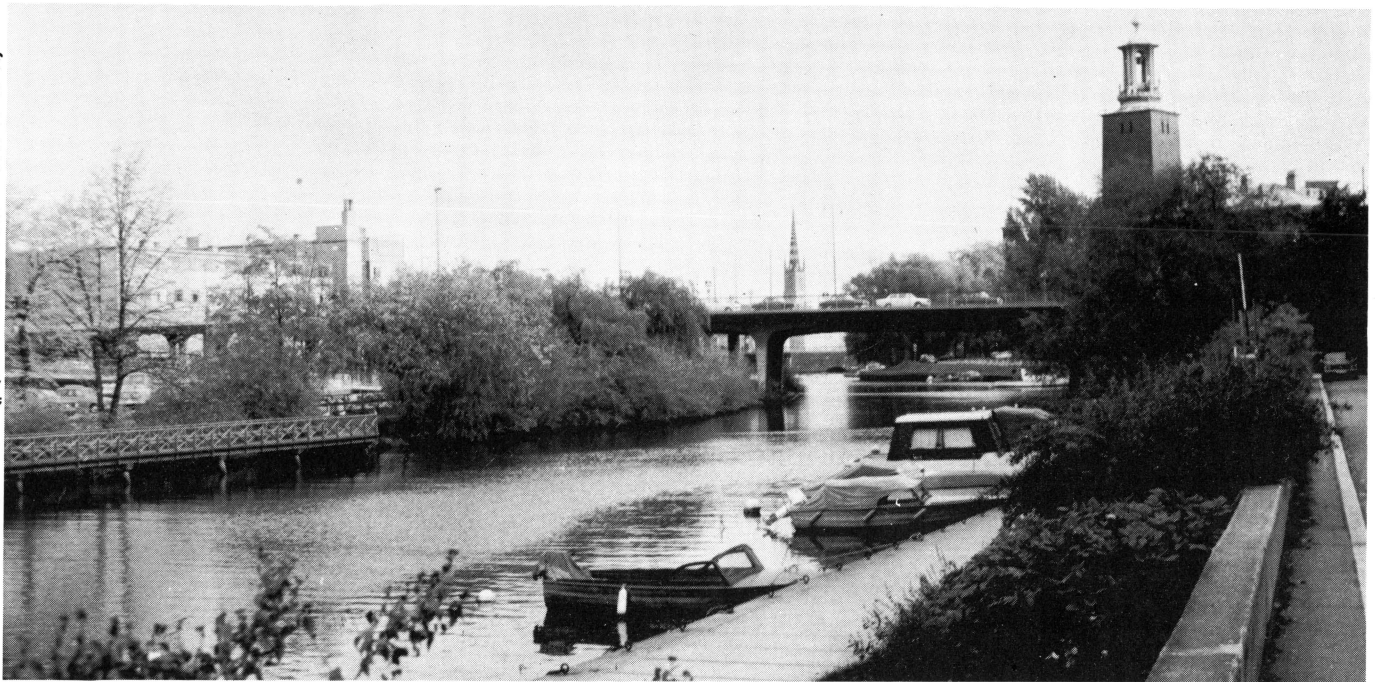
(13) Tourisme, Equipement, Logement. N° 147. 29.12.71 - p. 7.

(14) G. Coronio et J.-P. Muret, op. cit.

(15) Quid. 1975. Paris. R. Laffont. p. 899
G. Coronio et J.P. Muret, op. cit., p. 315 et 291.



Bretagne (photo R. BECHMANN - doc. A et N)



navigation touristique : c'est par l'aménagement adéquat des plans d'eau qu'on peut résoudre ce genre de problème. Un tel souci de permettre la coexistence d'activités difficilement compatibles a constitué l'une des principales inspirations de l'aménagement de la vallée de la Lee dans la région londonienne. En France, un souci analogue influence le développement autour de certaines piscines d'espaces de détente aquatiques associant — à l'exemple des piscines parcs japonaises — diverses installations complémentaires aux bassins de natation : solarium, sauna, cafeteria, restaurant, espace verts et terrains de jeux, salles de sport et de jeux (16). Dans les équipements à venir, il sera en tout cas impératif d'isoler les activités qui risquent de troubler le calme ou de provoquer des accidents et de protéger les activités demandant la tranquillité par l'établissement de zones réservées, de couloirs de protection etc.

En ce qui concerne la répartition géographique des équipements il convient de faire face à l'expansion rapide des besoins en plans d'eau intérieurs, du fait des énormes concentrations humaines qui existent autour de nos grandes agglomérations urbaines et il faut également se préoccuper des mutations qui se font jour dans la distribution du temps de loisir. Autrefois morcelées et diluées par les diverses occupations de l'existence, les activités de loisir ont tendance aujourd'hui à se regrouper en périodes distinctes : loisirs de fin de journée, loisirs de fin de semaine, loisirs de vacances d'été et d'hiver, loisirs de la retraite. Ce fait a naturellement une répercussion sur les nécessités d'aménagement d'espaces nautiques : ceux-ci doivent exister non

seulement dans les lieux de vacances mais aussi à proximité du lieu d'habitation pour le loisir de fin de journée ou de fin de semaine, se situant alors de préférence chaque fois que l'espace nécessaire est disponible au niveau du quartier et constituant un équipement de voisinage. Outre les gains de temps et d'effort pour s'y rendre, ceci aura aussi pour avantage de donner à l'individu une occasion de nouer dans le cadre du loisir des relations qui lui manquent souvent dans le milieu urbain industriel et qu'il lui sera possible de poursuivre en dehors des moments de fréquentation de l'espace de loisir, les différentes personnes concernées n'habitant pas trop loin les unes des autres et étant liées par un intérêt commun dans le domaine du loisir. Cette répartition géographique des équipements aura de plus l'avantage d'éviter une surcharge de l'environnement en certains points géographiques.

Mais comme il a été dit plus haut, cette planification des équipements nécessaires ne peut se concevoir que dans la perspective globale d'une politique de l'eau ; il est essentiel d'éviter que le loisir entre en conflit avec d'autres types d'utilisation des ressources en eau : les possibilités de recyclage de l'eau (par exemple utilisation de l'eau des piscines pour l'irrigation de certains sols) sont à étudier ici avec un soin tout particulier.

Plus simplement, certains aménagements peuvent faciliter le loisir aquatique sans faire appel à des ressources d'eau supplémentaires : cela pourrait être le cas de 300 sites de baignades sur des lacs et des étangs puisque sur les 400 lieux de baignade de ce genre recensés en 1970 pour la France, une centaine seulement étaient aménagés (17). Enfin, de façon plus générale, l'utilisation de l'eau pour le loisir s'insère dans une perspective écologique générale : les paysages favorisés par la présence d'un point d'eau ne doivent pas être détériorés par le prétexte d'y construire des équipements de loisir et il suffira d'évoquer ici le difficile problème de

la localisation de ports de plaisance ! Pas plus que l'industrie, le loisir ne constitue une excuse pour la détérioration souvent irréversible de l'environnement. Il faut songer aussi à favoriser les formes d'activités nautiques qui économisent l'espace et l'énergie : on peut citer ici l'exemple des téléskis nautiques à câbles aériens ou sous-marins qui ne nécessitent qu'une surface de plan d'eau réduite (5 ha) et qui peuvent tracter dix fois plus de skieurs qu'un canot à moteur, fonctionnant sans pollution directe (ni gaz, ni bruit, ni usure des berges par l'effet des vagues) mais maintenant le skieur dans un espace délimité (18) : la liberté individuelle doit dans le domaine du loisir nautique tenir compte du loisir des autres, de l'érosion de l'environnement et des limites de l'espace et de l'énergie tout autant que des limites des ressources en eau.

Conçu dans cette perspective, le loisir aquatique ne sera pas une simple compensation à la vie contraignante que font peser sur l'individu l'industrialisation et l'urbanisation du cadre de vie : source de l'expression de valeurs nouvelles, il favorisera l'émergence d'un nouveau mode de vie où le développement de soi et les relations avec autrui prendront une importance essentielle.

Nicole SAMUEL

Équipe de sociologie du loisir et des modèles culturels du C N R S
(Directeur : J. DUMAZÉDIER)

(16) (17) (18) G. Coronio et J.-P. Muret. *op. cit.*

(16) G. Coronio et J.-P. Muret *op. cit.* p. 411.

(17) G. Coronio et J.-P. Muret. *op. cit.* p. 303.

(18) *ibid.* p. 329.